



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 20 Mars 2026

Délibération N° 27.299.26/17

Objet : Détermination nombre d'adjoints

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 26

Absent représenté : 1

Absent Non représenté : 0

Votants : 27

Etaient présents :

Didier CRETOT, Marc ALBERT, Manuel CRETOT, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Christine HELLARD, Clément HELLARD, Maxime HUMBERT, Jean Pascal LECOQ, Sonia LEMASSON BAUMANN, Yann LEMASSON, Pascal LEVEAU, Xavier LORDET, Corinne LUCAS, Véronique MITATRE, Claire MOURAUD, Nicolas PALOC, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Brigitte RICAUX, Géraldine VALOUR, Lucie VEDIE, Patrik WATEL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Jean Luc TANQUEREL à Mr Patrik WATEL

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Mr Clément HELLARD

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de 27 membres, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8.

Vu la proposition de M. le maire de créer 4 postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de CRÉER 4 postes d'adjoints au maire.

Article 2 : de CHARGER M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 adjoints au maire.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

